

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 18 juin 2025

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 6
De votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :

OBJET /

SIGNATURE D'UNE
CONVENTION ENTRE LE
C.C.A.S. ET LA COMMUNE
D'ERQUINGHEM-LYS AU
TITRE DE LA PRISE EN
CHARGE DES TRANSPORTS
DES SORTIES CULTURELLES

DELIBERATION :

Publiée le 1er juillet 2025

Rendue exécutoire le 1er
juillet 2025

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 1er juillet 2025

*Le président certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le 1er juillet
2025 et que la convocation de
la Commission avait été faite
le 12 juin 2025 ;*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à **18 heures 30**, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jackie, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline,

Etaient excusés, absents :

Mme Laetitia PANIEZ, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Mme Amandine DASSONVILLE, procuration donnée à Me Sabine PACCEU,
Madame Catherine THETTEN, procuration donnée à Me Danièle BENOIT,
Mme Marie-Maud CAMPHYN,
Mme Edith DELEMOTTE,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Danièle BENOIT est nommée secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) propose aux usagers de la commune âgés de 60 ans et plus, des activités de type « sorties culturelles ». D'une durée moyenne d'1/2, voire d'1 journée, ces sorties sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais. De même, le C.C.A.S. propose aux usagers de la commune âgés de 65 ans et plus un voyage annuel dit « voyage des aînés » d'une journée programmée entre mai et juin, qui permet tout comme les sorties culturelles précédemment citées de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région. Si le C.C.A.S. gère les modalités d'organisation pratique (programmation des visites, restauration éventuelle), c'est la commune qui prend en charge le transport. Ainsi la commune d'Erquinghem-Lys effectue le règlement du transport des sorties culturelles, du voyage des aînés, programmés par le C.C.A.S., selon les termes de l'accord-cadre passé avec trois prestataires et l'établissement de marchés subséquents (sélection du « mieux disant » sur devis). La commune s'acquitte des sommes dues au titre du transport pour les sorties culturelles, le voyage des aînés. Elle émet ensuite un titre de recettes à l'encontre du C.C.A.S., afin que l'établissement lui rembourse en contrepartie, le coût du transport.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. autorise à l'unanimité, Monsieur le Président ou son représentant de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal a été amené à délibérer dans les mêmes termes, lors de la séance plénière du 11 juin 2025.

Madame Danièle BENOIT

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance



Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.

